

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue dimanche 27 juin 2018 à 19:00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

Mme. Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : aucune (0) personne.

Absences motivées:

M. Ronald Cross, maire
M. Yves St-Jacques, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R18SE06-198

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
 - 1.1 Vérification du quorum ;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Autorisation d'achat d'une unité de secours pour le service sécurité incendie
3. AVIS DE MOTION – règlement d'emprunt n° 2018-352, décrétant une dépense de 850 000\$ et un emprunt de 850 000\$ pour la construction d'un garage municipal
4. Varia ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

R18SE06-199

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA FABRICATION D'UNE UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec, la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques par l'entremise de la SEAO;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises MaxiMétal de Saint-Georges de Beauce et l'entreprise Les Industries Lafleur, de Sorel-Tracy ont toutes deux déposé une soumission dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse de soumission déclare que la soumission du plus bas soumissionnaire soit MaxiMétal comme étant conforme aux dispositions du devis de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de la disposition relative à un contrat de type crédit-bail pour acquitter les coûts reliés au présent achat, et ce, conformément aux dispositions de l'article 936.1 du Code municipal du Québec.

PAR CONSÉQUENT

Sur une proposition d'Annie Galipeau;
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADJUGER un contrat à l'entreprise MAXIMÉTAL de Saint-Georges de Beauce, pour la fabrication d'une unité de secours et ce, telle que soumissionné, pour la somme de 174 647.03\$, incluant les taxes.

QUE le cahier des charges et formulaire portant le numéro S2018-01 et dont copie dûment complétée par l'entreprise MAXIMÉTAL fait foi de contrat.

QUE le conseil municipal nomme le directeur général comme étant l'unique responsable représentant la Municipalité dans ce dossier.

QUE le procès-verbal de l'ouverture des soumissions fait partie intégrante de la présente, dont copie se retrouve en annexe.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R18SE06-200

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2018-352, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 850 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présent déclarent avoir reçu copie dudit règlement 2018-352.

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par la conseillère Anne Langevin qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2018-352, décrétant une dépense de 850 000\$ pour la construction d'un garage municipal* pour lequel un emprunt sera effectué pour acquitter le coût des travaux.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2018-352.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R18SE06-201

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire à 19:45

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général